

COMMUNE DE LE MAGE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2021

Date de convocation : 6 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de LE MAGE, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Bernadette EDOU, Le Maire.

Présents : Mmes et Ms L. MARTINETTI, P. COUTEL, J. PARTOY, C. HALLIER, P. GEORGE, C. AUBERT, G. LAMELET.

Absents excusés : Ms H. RIVA, D. IELSCH, J. MATHE.

Conformément au Code des Communes M. COUTEL Pascal a été élu secrétaire de séance.

Madame Le Maire ouvre la séance, elle remercie les membres présents. Elle rappelle que le compte rendu de la précédente réunion a été adressé par mail le 27 avril 2021. Madame Le Maire demande son approbation. Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- *Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Te61 ?*
- *Eglise : octroi subvention et toiture versant Sud,*
- *Installation d'une boîte à livres,*
- *Brocante du 12 septembre 2021,*
- *Repas du 11 novembre 2021,*
- *Questions et informations diverses.*

N° 21-015 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE Te61 :

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Territoire d'énergie Orne (Te61) a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le Te61 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP). Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Le service proposé par le Te61 s'inscrit dans une démarche de territoire sur le PETR du Pays du Perche pour une durée de 4 ans. La durée de la mission proposée pour la commune sera donc fonction du déploiement sur ce territoire.

Dans le cadre de la compétence « Maîtrise de la Demande d'Énergie » du Te61, la collectivité de Le Mage souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ↳ de demander au Te61 la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée de 4 ans,

- ☞ d'autoriser Madame Le Maire à signer avec le Te61 la convention définissant les modalités de mise en œuvre,
- ☞ d'autoriser le Te61 à accéder aux données de consommations et de facturation énergétique de la commune,
- ☞ d'autoriser le Te61, dans le cadre d'une convention intercommunale, à communiquer les données énergétiques de la commune à l'intercommunalité.

EGLISE : octroi subvention et toiture versant Sud :

N° 21-016 : Lancement des travaux du pignon Est de l'église et de la couverture de la sacristie :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet de région Normandie a signé en date du 9 juin 2021 un arrêté de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) accordant une aide financière de 9 270,45 € pour la réhabilitation du pignon Est de l'église et de la couverture de la sacristie.

Elle présente le plan de financement comme suit :

| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant HT |
|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Travaux et divers | 17 658.00 | Etat DSIL | 9270.45 |
| Maitrise d'œuvre | 882.90 | Fonds propres | 9270.45 |
| TOTAL | 18 540.90 | TOTAL | 18 540.90 |

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipale :

- accepte le plan de financement tel que proposé,
- donne son accord pour lancer les travaux,
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux.

Toiture versant Sud :

Madame Le Maire signale que des corniches à l'église sont tombées aux environs du 7 mai 2021. Elle s'est rendue sur place avec l'entreprise BEQUET à Courgeon. Il s'avère que la toiture côté Sud est à refaire et pourrait entraîner la détérioration des corniches.

Monsieur BLANCHARD, maître d'œuvre, a constaté qu'il serait nécessaire de :

- refaire la toiture côté Sud de l'église,
- nettoyer le chainage entre la chapelle et la nef,
- nettoyer la gouttière Nord de la capelle.

Madame Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter Monsieur Blanchard pour étudier le projet de réfection de la toiture de l'église côté Sud.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à solliciter l'aide du Bureau d'Aménagement Ingénierie Environnement (B.A.I.E.) pour estimer le coût des travaux et déposer les dossiers de demande de subventions.

INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRES :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que des habitants de Le Mage ont suggéré l'installation d'une boîte à livres.

Elle serait fabriquée par l'agent technique. Monsieur COUTEL pourrait fournir des fenêtres. L'emplacement de la boîte à livres restent à définir : à proximité de la mairie ? à côté de l'ancienne gare ? Madame Le Maire invite les conseillers à réfléchir sur le sujet.

BROCANTE DU 12 SEPTEMBRE 2021 :

Un nouveau comité des fêtes a été constitué le samedi 29 mai dernier :

- président : Pascal COUDEL,
- vice-président : Philippe GEORGE,
- trésorier : Luc Martinetti,
- secrétaire : Joëlle PARTOY.

Ce comité des fêtes organisera la brocante du 12 septembre prochain.

REPAS DU 11 NOVEMBRE 2021 :

Le Conseil Municipal souhaite reprendre sa « tradition » d'offrir un repas aux anciens de la commune avec le comité des A.F.N. le jeudi 11 novembre 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

N° 21-017 : Aménagement d'un plateau multi-sports - lancement des travaux :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Madame La Préfète a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 10 390.80 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR) pour financer le projet d'aménagement d'un plateau multi-sports. La subvention sollicitée était de 25 977 €

Elle présente le plan de financement comme suit :

| Désignation | Montant HT | Désignation | Montant HT |
|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Travaux et divers | 49 261.80 | Etat DETR | 10 390.80 |
| Maitrise d'œuvre | 2 692.90 | Fonds propres | 41 563.90 |
| TOTAL | 51 954.70 | TOTAL | 51 954.70 |

Après en avoir délibéré avec 7 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que proposé,
- donne son accord pour lancer les travaux,
- autorise Madame Le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien ces travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures trente.

| Numéro | Intitulé de la délibération | Reçu en Préfecture, le |
|---------------|--|------------------------|
| 21-015 | Conseil en Energie Partagé entre la Collectivité et le Te61 | 21 juillet 2021 |
| 21-016 | Lancement des travaux du pignon Est de l'église et du la couverture de la sacristie | 21 juillet 2021 |
| 21-017 | Aménagement d'un plateau multi-sports : lancement des travaux | 21 juillet 2021 |